

**INDUSTRIE & SERVICES**

# Comment l'Etat veut changer 600.000 chaudières au fioul

**ÉNERGIE**

**« La chaudière à 1 euro » pour les plus modestes repose sur la globalisation des aides et leur promotion par les opérateurs.**

**Total, Engie, Effy et EDF ont finalisé leur offre.**

Joël Cossardeaux  
[@JolCossardeaux](#)

Hervé-Matthieu Ricour, le responsable des activités grand public d'Engie, est formel : « *Il n'y a pas de reste à charge* ». Ses homologues d'Effy, d'EDF et de Total qui, comme lui, ont livré jeudi, au ministère de la Transition écologique, le détail de leur offre commerciale pour remplacer la chaudière à fioul des ménages les plus modestes au prix de 1 euro, se sont montrés aussi catégoriques. Un défi que

leur hôte, François de Rugy, avait lancé le 16 janvier dernier, lors de ses vœux au monde de l'écologie, et qu'il tenait à « *voir explicité de façon concrète* » par ces quatre opérateurs. Ceux-ci n'ont pas tardé à le relever, signe qu'il sous-tend un marché alléchant. Il s'agit « *en deux ans de changer 600.000 chaudières sur 3 millions* », a indiqué le ministre de la Transition écologique, en rappelant l'enjeu environnemental – hâter la sortie des énergies fossiles – et social – résorber la précarité énergétique – du dispositif.

Pour atteindre ce cap que, à l'instar de la prime à la casse dans l'automobile, François de Rugy n'écartera pas de voir dépassé, les termes de l'équation financière ont été totalement inversés. « *Ce sont les entreprises qui iront au contact et iront chercher les consommateurs* », explique Julien Denormandie, le ministre chargé de la Ville et du Logement. L'écheveau des aides publiques, auxquelles les ménages modestes ont droit, a été simplifié à l'extrême. Cette démarche permet de proposer un « *package com-*

*plet* », vendu par les opérateurs, et d'éviter à ces foyers « *la galère de la recherche des aides* », indique le ministre. De quoi également réduire le nombre de cas d'abandon.

Le « *package* » en question englobe deux types d'aides : d'une part, la prime à la conversion des chaudières, de loin la plus importante, qui comprend les certificats d'économie d'énergie (CEE) payés par les entreprises émettrices de CO<sub>2</sub> et les subventions spécifiques de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ; d'autre part, le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), qui se monte à 30 % du coût de l'opération, déduction faite des autres aides.

**Prêt à taux zéro**

L'addition ne suffisant pas à couvrir les frais de remplacement, ce package est bouclé par un prêt à taux zéro. Une démarche rendue possible par le fait, qu'à compter de mars prochain, sa souscription ne sera plus limitée à la commande d'un bouquet de travaux de rénovation.



Shutterstock

Pour le gouvernement, il s'agit « de changer en deux ans 600.000 chaudières sur 3 millions ».

C'est ce prêt qui pourrait constituer un « reste à charge ». Sauf que les économies d'énergie réalisées permettront de l'effacer, assure-t-on au ministère.

D'après ses simulations, un couple qui dispose d'un revenu annuel de 26.000 euros et qui opte pour une pompe à chaleur air-eau, soit une dépense de 12.000 euros, devra emprunter 2.813 euros. Mais grâce à ce nouvel équipement, il ne payera plus que 750 euros par an pour se chauffer au lieu de 1.950 euros avec sa vieille chaudière. La différence lui permettra à la fois de rembourser son prêt et d'économiser 640 euros par an sur la durée de celui-ci. L'économie réalisée atteindrait alors 1.200 euros. ■